ILLUSTRATION DES ZONES D'OÙ PEUT PROVENIR UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

RÈGLEMENT NUMÉRO CDU-1-10

Île aux Moutons
Île Saint-Mars
Île des Lys
Île Morris
Île Lefebvre
Île Thibault
Île de Mai
Île Desroches
Île Eugène
Île Chabot
Île Locas
Île Phénix
Île Clermont
Île Langlois
Île des Juifs
Île des Frères
Île Lacroix

T1.2-2128
T3.1-2004
T1.1-4252
T1.1-2123
CE-2082
T1.2-2129
T3.3-4607
T2.2-2066
T3.3-2135
CE-4683
T1.2-2124
T3.2-2003
T3.3-2606
CE-2081
T2.1-2601
ZI.2-2027
ZI.2-4085
T3.3-4328
T4.1-4298
T2.3-2068
T3.4-4616
T1.2-2127
T1.1-2614
T2.3-2069
T3.3-4025
T3.2-2006
T2.3-2602
T2.1-2600
T4.6-4121
T3.3-4374
T2.3-2067
T4.5-4627
T3.3-2902
T5.2-2032
T4.4-2064
T3.3-4057
T3.3-4025
T3.1-2506
T4.4-4140
CI.2-4335
T4.4-2612
CE-4192
T1.2-2930
T4.5-2053
T2.1-2065
CI.2-4233
T3.3-2012
T3.2-2005
T3.2-2510
CE-2323
T4.2-4269
T3.5-4056
T4.5-2059
T3.3-2910
T3.5-4056
T3.1-2029
T4.4-2063
T3.5-2021
CE-4189
T4.2-4382

Boul. Sainte-Rose
Boul. de Lisbonne
Boul. Gendron
Boul. Mattawa
Boul. de Jotra
Boul. Saint-Martin (A-15)
Pont Gédéon-Ouimet
Place Sainte-Claire
Av. de la Pointe-Langlois
Av. de la Belle-Plage
Av. Kioka
Av. Kawartha
Av. Winona
Av. Nipigon
Av. Hiwatha
Av. Képawa
Av. du Manitou
Av. Huron
Av. des Adirondacks
Av. Algonquin
Av. des Sioux
Av. des Cris
Av. Nika
Av. Kateri
Av. Yamaska
Av. des Castors
Av. du Renard
Av. de la Place-du-Cerf
Av. de Tarente
Av. de Cardiff
Av. de Bâle
Av. de Saint-Sébastien
Av. de la Pointe-Langlois
Av. Leclair
Av. Bourgault
Av. Médard-Fougeat
Av. Joseph-Jutras
Av. Ernest-Aubin
Av. Arthur-Villeneuve
Av. Jean-Chauvin
Av. Louis-Paul-Fortin
Av. des Charmes
Av. du Lac-de-Mai
Av. d'Osaka
Av. des Abénakis
Rue Sainte-Martine
Rue du Parc-des-Plaines-Joinville
Rue Vaquelin
Rue Rousseau
Rue Bertrand
Rue Desormeaux

CEG

Légende

T1	Naturel
T2	Agricole
T3	Suburbain
T4	Urbain
T5	Urbain compact
T6	Centralité urbaine
CI	Institutionnel
CE	Espace ouvert
ZM	Maison mobile
ZC	Commercial
ZH	Haute-technologie
ZI	Industriel
ZE	Extraction
ZP	Service public
SZD	Secteur de zonage différé

Autoroute
Boulevard, avenue, rue
Voie projetée ou à réaménager
Voie ferrée
Zone concernée
Zone contiguë

MISE EN GARDE

Cette carte est une représentation partielle et non officielle du plan de zonage du Code de l'urbanisme de la Ville de Laval.

L'utilisateur doit consulter le règlement et le plan de zonage officiels de la Ville de Laval pour connaître la réglementation en vigueur.

Échelle 1:2 500
0 250 500 1 000 m

Système de référence : NAD 1983 MTM fuseau 8

Préparé et présenté par le
Service de l'urbanisme
Directeur : Luc Paquette O.U.Q.

LAVAL

Tous les droits de reproduction sont réservés par la Ville de Laval

Dossier no.:
URB-2023-3118

Plan no.:
CEG1141001-66_006

Date de mise à jour : 2024-11-20